

Une histoire de la nuit est-elle possible ?

PAR JOSEPH CONFAVREUX
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 3 AOÛT 2021

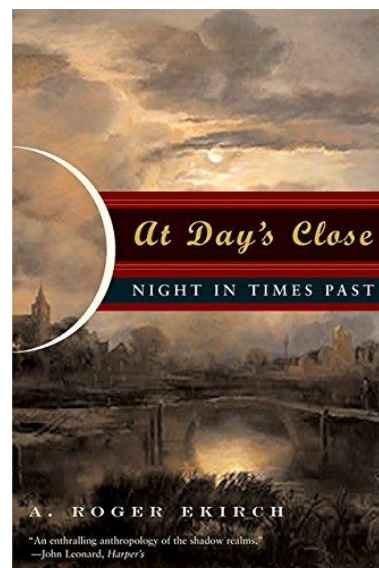


Entretien avec Alain Cabantous, auteur d'«Histoire de la nuit. XVIIe-XVIIIe siècle» (Fayard). © Mediapart

À l'issue d'une année qui a vu la réactivation de la pratique médiévale du couvre-feu, reviendrons-nous à des nuits du passé ou changerons-nous en profondeur notre rapport au nocturne? Entretien avec l'historien Alain Cabantous.

Pendant longtemps, la nuit n'a guère constitué un domaine fréquenté par les historiens. Au milieu des années 1980, le philosophe Roger Dadoun pouvait même appeler la profession à «*restituer une histoire de la nuit qui puisse nous approcher de ces clairs mystères dont se détourne une histoire pédante*». Ce sont ainsi davantage les autres sciences sociales

que l'histoire qui se sont emparées du sujet depuis le début du XX^e siècle: sociologues, psychanalystes, philosophes, juristes...



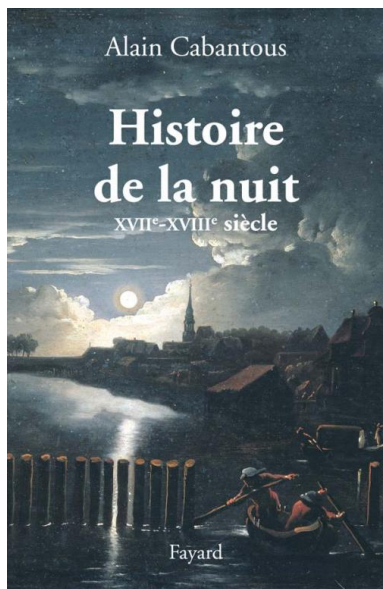
La tendance s'est inversée récemment, notamment depuis la publication, en 2005, par l'historien américain Roger Ekirch de son ouvrage *At Day's Close. Night in Times Past*, ou en France, des livres pionniers de Simone Delattre *Les Douze Heures noires. La nuit à Paris au XIX^e siècle* (Albin Michel, 2000) et d'Alain Cabantous, *Histoire de la nuit. XVII^e-XVIII^e siècle* (Fayard, 2009)

Il demeure néanmoins plusieurs obstacles au chercheur qui voudrait pénétrer plus avant les heures obscures vécues par nos aïeux pour mieux saisir ce qui nous en différencie. Le principal réside sans doute dans l'imaginaire – qu'il soit enfantin, littéraire ou cinématographique – qui recouvre la réalité des nuits. Pour le dire comme Simone Delattre, «*entre le charme de l'ombre apaisante et le fantastique latent de la ténèbre inapprivoisée, entre la complicité avec le familier et la distance avec l'insolite, entre l'image novatrice et le tic descriptif, les façons de vivre et de restituer l'expérience nocturne sont difficiles à construire nettement en objet d'histoire*».

Autrement exprimé par Alain Cabantous, la «*puissance fantasmatique*» de la nuit de fiction recouvre souvent la nuit réelle, car «*dès que l'on*

évoque le nocturne, sa puissance fantasmagorique, référentielle» ressurgit. Toutefois, aborder en historien le traitement du sujet de la nuit par la littérature demeure nécessaire «dans la mesure où ses multiples publications ont à la fois conforté et permis à des lieux communs de s'imposer ou de s'effacer».

Les documents littéraires permettent notamment de saisir une perception qui oscille souvent vers la peur, qu'il s'agisse de la crainte de se perdre comme dans *Le Petit Poucet*, ou l'inquiétude vis-à-vis des bêtes sauvages, bien qu'on sache que les loups attaquent en réalité très peu nuitamment.



Ces documents littéraires peuvent également offrir accès à des moments où les sensibilités collectives vis-à-vis de la nuit basculent. Ainsi, au XVII^e siècle, ce qu'on appelle communément «l'école des cimetières» conjugue le parallèle entre la nuit et la mort. Les principaux instigateurs de ce courant, Thomas Parnell, Richard Blair, Edward Young ou James Harvey sont, écrit Cabantous, «certes des poètes mélancoliques qui, après d'autres, saisissent la nuit comme un temps favorable à la méditation et à l'inspiration mais que le ministère ecclésiastique a familiarisés avec la maladie et la mort».

Le célèbre poème d'Edward Young, *Les Nuits*, écrit entre 1742 et 1746, qui constitue un grand succès d'édition et de traduction à travers l'Europe, ne traduit ainsi pas «seulement une théologie pessimiste sur

la destinée humaine» et une réflexion sur les fins dernières, mais «l'inscrit dans un décor macabre qui privilégie les promenades à travers les charniers et les cimetières le soir venu», à l'exemple de la première œuvre du genre, *Le Nocturne sur la mort*, de Thomas Parnell, composée en 1712. Pour l'historien, cette «poésie des tombeaux a fait basculer la vision de la nuit vers un versant à la fois inquiétant, inéluctable et partagé dans son association appuyée à la mort».

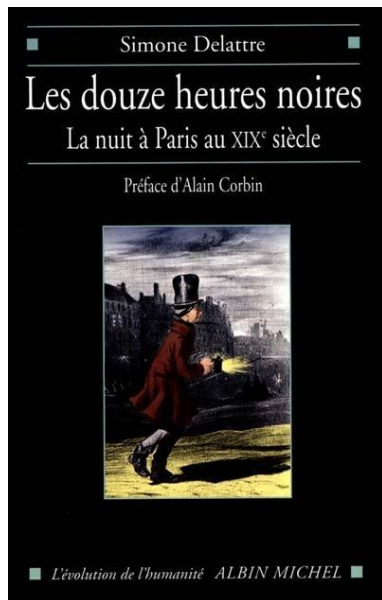
Un autre obstacle à la constitution d'une histoire de la nuit, plus prosaïque, est lié aux archives et aux difficultés historiographiques qu'elles suscitent. Avant le XIX^e siècle, on constate, juge Alain Cabantous, «une fragmentation du corpus de sources de valeur très inégale».

C'est encore plus vrai si l'on cherche à saisir les nuits du monde rural, qui demeure jusqu'à une époque récente dans une obscurité historiographique patente, puisque les chercheurs qui se sont intéressés à la nuit se sont concentrés sur des grandes villes telles Paris, Londres ou Chicago.

Les archives du nocturne sont d'autant plus friables que les frontières de la nuit sont elles-mêmes variables. «Elles se construisent selon des variabilités saisonnières en fonction de la temporalité astronomique» qui changent elles-mêmes beaucoup, ne serait-ce qu'en Europe, rappelle Alain Cabantous. En outre, poursuit-il, la «nuit est précédée et suivie de deux "moments", le crépuscule et l'aube, le plus souvent très difficiles à distinguer du nocturne lui-même.»

Même si collectivement, les limites de la nuit peuvent être configurées par l'heure de la fermeture et de l'ouverture des portes de la ville, à l'instar de celles de l'Arsenal à Venise aux XVI^e et XVII^e siècles, ou encore «par les injonctions des statuts synodaux catholiques qui interdisent la célébration des mariages nocturnes entre neuf heures du soir et quatre heures du matin quelle que soit la saison», les archives oscillent donc souvent entre différents types de désignation du temps qui peuvent brouiller les frontières entre le jour et la nuit: heure horlogère, heure religieuse, heure astrale en

très nette progression au cours du XVII^e siècle, ou heure quotidienne, désignée comme l'avant ou l'après-souper par exemple.



À cela, il faut ajouter qu'à toute époque, les archives parvenues jusqu'à nous sont, dans l'immense majorité, constituées de documents d'origine judiciaire ou policière. Il est alors, écrit Simone Delattre, bien difficile de dissocier *«la réalité sociale de sa représentation péjorative, puisque c'est essentiellement au travers de leurs répressions par les patrouilles nocturnes que les habitudes populaires de déambulation tardive peuvent être connues»*.

L'historienne de la nuit parisienne au XIX^e siècle constate ainsi qu'on *«dépend des archives comme partout, mais plus que pour d'autres domaines»* et que cette *«fréquentation des archives policières et judiciaires déplace en fait le centre de gravité vers une nuit plus morose ou tendue qu'uniformément hédoniste»*.

Contrairement à une idée reçue tenace, Alain Cabantous estime par ailleurs que les archives ne permettent pas *«de vérifier l'existence d'un rapport psychologique apparemment étroit entre la peur d'une agression et la nuit»* et, qu'en tout cas à l'époque moderne, la nature criminogène de la nuit n'est *«pas vraiment probante»*. Même quand il est possible de cartographier la délinquance, comme cela fut fait pour

la «bande à Cartouche» qui sévit à Paris dans les années 1720, *«on se rend compte, écrit l'historien, que les actes criminels se déroulent plus volontiers à proximité des sources de lumière»*.

Mais ce qui demeure est que la nuit du passé est, l'immense majorité du temps, perçue et décrite par des personnes dont la volonté première est de l'encadrer ou de la réformer. Les XVII^e et XVIII^e siècles ont ainsi, selon Alain Cabantous, *«constitué un moment capital dans l'histoire de la nuit»* puisque les autorités urbaines, princières, ecclésiastiques ou judiciaires n'ont cessé de vouloir la maîtriser.

Deux solutions principales s'offrent aux multiples instances de régulation qui se mettent alors en place. Soit, explique l'historien, *«constituer les heures sombres à l'instar d'une réelle et totale parenthèse d'où toute forme de fonction doit être évacuée. De confiner chaque personne, chaque famille, dans une intimité domestique sanctifiée par des exercices pieux, tenus pour indispensables face au péché toujours aux aguets.»*

Soit, poursuit-il, *«l'autre solution, qui se superpose de plus en plus à la première, après le mitan du XVII^e siècle, et sans l'exclure pour autant, sera de transformer la nuit en une sorte de prolongement du jour, d'effacer ainsi ces scansions proposées par la nature et par Dieu. Au quadrillage diurne des territoires s'ajoute la mise en place plus ou moins élaborée d'une surveillance nocturne mieux organisée, soutenue par une législation sévère pour les crimes qui s'y commettent.»*

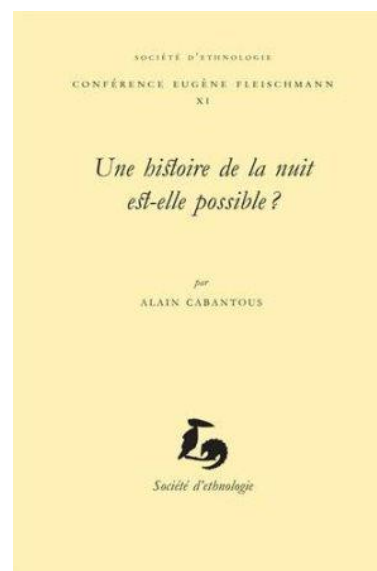
Ces volontés de maîtrise croissante développées à l'époque moderne ne parviennent pourtant pas à mettre fin à toutes les *«autonomies»* nocturnes qui inquiètent les pouvoirs politiques ou spirituels. En premier lieu la *«veillée»*, une pratique mal documentée, mais constituant une rupture dans l'isolement hivernal où l'on se réunit autour d'un foyer, soupçonné d'être un lieu de *«transmissions orales qui confortent certaines croyances»*, superstitions et rumeurs.

On se méfie aussi de certaines fêtes qui peuvent utiliser des cadres topographiques religieux officiellement reconnus, tels des abords de chapelle ou la proximité de calvaires, mais au cours desquelles beaucoup de populations rurales accomplissaient «*des rites autour du feu, des cloches et de l'eau des puits*». Ou encore «*le culte sélénique*», dédié à la lune, documenté par des génuflexions en Basse-Bretagne pour des femmes en quête de fertilité ou des pratiques d'agenouillement pour les jeunes filles des Midlands en quête d'un conjoint.

Même si, rappelle Alain Cabantous, «*les éléments que nous possédons à ce sujet sont à la fois fragmentaires et, pour beaucoup, sujets à caution*», parce que leur interprétation est marquée par la traque de comportements hétérodoxes lisibles dans les témoignages de missionnaires de l'intérieur pour lesquels «*une simple réunion tenue au soleil couchant peut très vite, dans leur esprit et leurs écrits, s'apparenter à une rencontre diabolique*».

L'«*Ancien Régime nocturne*», pour reprendre les termes de Simone Delattre, pendant lequel «*traditionnellement, la nuit disparaît comme réalité objective, pour devenir préfiguration quotidienne de l'Enfer, lui-même synonyme de nuit perpétuelle*», s'était développé à partir du XVI^e siècle. Les travaux des historiens Jean Delumeau ou Robert Muchembled montrent en effet, écrit l'historienne, «*que l'angoisse eschatologique (conjuguée à la volonté politique de policer davantage la sociabilité nocturne) accentue la croyance en l'omniprésence démoniaque au sein de l'obscurité*». Cela se marque notamment, au cours de la deuxième moitié du XVI^e siècle, dans la façon dont «*pour interrompre le vol nocturne des sorcières vers la copulation avec le*

prince des ténèbres, et pour purifier par les flammes l'ombre indomptée, la Réforme catholique multiplie les bûchers de sorcellerie».



Mais, juge Alain Cabantous, la seconde modernité constitue aussi un moment de conquête sur le nocturne: «*D'une maîtrise des espaces hier laissés à la nuit.*» La grande affaire de cette conquête est l'éclairage urbain, qui demeure balbutiant dans les villes avant le XIX^e siècle pour des raisons à la fois techniques et financières, et complètement absent dans les campagnes. Dans les grandes villes, les toutes premières tentatives ont lieu à la fin du XVII^e siècle. Mais la promesse paraît telle que Valois d'Orville peut écrire dans un texte intitulé *Les Nouvelles Lanternes* et datant de 1746, que «*le règne de la nuit va désormais finir*».

En réalité, durant plusieurs décennies, l'intensité demeure réduite et irrégulière, notamment, écrit Alain Cabantous, parce que la «*dépense était telle que bien des pouvoirs urbains soit réussirent à échapper à la royale décision (Strasbourg ou Marseille par exemple jusqu'aux années 1780), soit abandonnèrent un temps plus ou moins long le maintien de l'éclairage*», à l'instar de Rouen, qui avait opté pour l'éclairage à la fin du XVII^e siècle et dut renoncer à l'expérience pendant tout le premier quart du XVIII^e siècle, faute de ressources.

Ce choix de développer l'éclairage public provoque aussi de fortes disparités géographiques. *«D'abord entre les villes et les campagnes, toujours privées de sources lumineuses publiques au moins jusque dans les années... 1950, écrit Cabantous. Ensuite entre les villes elles-mêmes selon une double hiérarchie. Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, quelques grandes villes d'Europe vont ignorer "la lumière" comme Marseille ou Naples et, plus symboliquement encore, les deux capitales du christianisme: Genève et Rome. Cette dernière aurait préféré l'obscurité pour ne pas dire l'obscurantisme afin de respecter la parole divine, "il y eut un soir, il y eut un matin".»*

Mais alors qu'au cœur de villes de l'époque médiévale et moderne, où plane de façon permanente le risque de l'incendie, les puissants détenaient une sorte de monopole des moyens artificiels de vaincre l'obscurité en forme de cierges pour les prêtres, et de torches et escortes pour les riches, la période contemporaine fait basculer la nuit dans une autre dimension.

Même si, rappelle Simone Delattre, cette *«espèce d'Ancien Régime nocturne se perpétue par bien des aspects dans les villages, les bourgs et même les villes moyennes du premier XIX^e siècle»*, l'éclairage au gaz modifie en profondeur la réalité comme la représentation des nuits.

En 1866, dans *Les Heures parisiennes*, Alfred Delvau, grand noctambule, décrète ainsi : *«Il y a des villes qui dorment comme d'honnêtes bourgeoises, pendant tout*

le temps consacré au sommeil – c'est-à-dire pendant la nuit.» Paris en revanche ne dort jamais au risque de consumer la santé de ses habitants, mais, pour Delvau, *«il vaut mieux mourir à trente ans à Paris qu'à cent ans au village».*

Ces nuits de plus en plus éclairées font reculer l'obscurité, mais aussi le sommeil, d'abord pour les travailleurs, mais aussi pour les nocteurs. Elles permettent ainsi de saisir une dernière raison pour laquelle la nuit est longtemps demeurée sans histoire: le fait de n'avoir longtemps été perçue que comme une incise entre deux journées. *«Si la nuit est faite pour le repos physiologique alors elle risque de se transposer à une histoire du sommeil»,* écrit ainsi Alain Cabantous, en notant que *«pendant longtemps, la nuit fut perçue comme une parenthèse, un moment de vacuité où, pour l'immense majorité de la population occidentale, rien ne se passait, rien ne devait se passer, sinon la quête du repos».*

« Entre une nuit réparatrice mais immobile pour la quasi-totalité des hommes et la nuit suspecte mais socialement restreinte, quelle place restait-il pour le récit de l'historien?», interroge-t-il alors. C'est à cette question que répond désormais toute une génération d'historiens qui a fait de la nuit un objet pas comme les autres, mais un objet d'histoire, avec comme condition nécessaire de ne pas en faire le simple envers du jour et de saisir, *dixit* Alain Cabantous, à quel point *«le rapport social à la nuit traduit de profonds changements culturels».*

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.